

BORDEREAU D'ENVOI

Observation d'un objet volant non identifié.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

ENQUÊTE

PRÉLIMINAIRE
FLAGRANT DÉLIT
COMMISSION ROGATOIRE
AUTRE

GROUPEMENT  
de  
COMPAGNIE ~~DE ESCADRON~~  
de  
UNITÉ D.R.  
pour D.R.

P.V. N° 1003 / 19.76

OBJET DE LA PROCÉDURE

Renseignements administratifs.

Objet volant non identifié aperçu le 27 mars 1976 à ( ), par le gendarme M G.

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	- Procès-verbal de synthèse.
2	- Procès-verbal d'audition du gendarme M G
3	- Croquis de l'état des lieux.
4	- Planche photographique.

76400078  
27 MARS 1976

DIRECTION de la GENDARMERIE  
COURRIER ARRIVÉE  
013620 - 22 AVR 76  
DESTINATAIRE

**CODE**

Codé

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)	NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DESTINATAIRE
X	2	M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A
	1	M. le Préfet de
	1	M. le Procureur de la République à
	1	M. le Général de Brigade Cdt Sup. des F.A. dans la Zone de l' , a
X	2	M. le Ministre de la Défense. Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire.
	1	ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt de Compagnie LE

SUITE DU B. E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

VU ET TRANSMIS PAR :  
Le Lieutenant-Colonel E  
Commandant le Groupement  
DATE, SIGNATURE, CACHET  
14 AVR. 1976



GENDARMERIE NATIONALE

1 GROUPEMENT de

COMPAGNIE de

UNITE de

pour B.T.

PROCÈS VERBAL N° 1005 / 1976

ANALYSE - RÉFÉRENCE

PROCÈS-VERBAL

ARRÊTÉS

ADMINISTRATIFS

AS

PIÈCE N° 1

1 AFFAIRE Observation d' un Objet Volant Non Identifié.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

1 ANALYSE 1 Objet Volant Non Identifié, aperçu le 27 mars 1976 à ( ), par le gendarme M G .

NOUS SOUSSIGNÉS 1 F , J -1 , gendarme à la brigade des recherches de

VULES ARTICLES

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

LE 30-3-1976 A 7 HEURE(S) 30, sur instructions du Lieutenant-Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie de , nous effectuons une enquête, suite à l'observation faite par le gendarme M G , d'un phénomène ayant pu être provoqué par un Objet Volant Non Identifié.

----Le gendarme M Déclare avoir été le témoin des faits le 27 mars 1976 entre 6 h 50 et 6 h 55 ( pièce n° 2).

ÉTAT DES LIEUX

----Nous nous rendons sur les lieux en compagnie du gendarme M . Il gare son véhicule à l'endroit où il se trouvait lorsqu'il a observé le phénomène. Au moment des faits, il faisait jour.

----L'endroit est situé au carrefour formé par le et les , à l'Ouest de l'agglomération de

----La tache de brouillard, selon les termes du témoin, était située un peu au dessus du terre-plein herbeux se trouvant au centre du carrefour, du côté de la rivière. Elle était à une distance de 15 à 20 mètres de la voiture qui, elle même, était en stationnement sur le trottoir côté droit du dit boulevard, dans la direction par rapport à celle-ci.

----Le petit nuage de brouillard a pris de la hauteur et a disparu à grande vitesse, en direction du - .

----Aucun autre témoin des faits ne s'est fait connaître. D'après le gendarme M , aucun véhicule ni piéton n'est passé sur les lieux à ce moment là.

----Un croquis de l'état des lieux a été établi (pièce n° 3).

----Des photographies des lieux ont été prises et font l'objet du dépliant joint. (pièce n° 4).

CLOSURE

Fait et clos à , le 30 mars 1976.  
L'enquêteur,

DESTINATAIRES	INDEXATION DU DESTINATAIRE ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES	NOMBRE PIÈCE(S) JOINTE(S)
1	M. le Préfet de la	
1	M. le Procureur de la République à	
1	M. le Général de Brigade Cdt Sup. des F.A. dans la Zone de 1 <sup>o</sup>	
2	M. le Ministre des Armées - Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire.	
1	ARCHIVE COMMUNIQUÉE AU Cdt. de Compagnie.	

VU ET TRANSMIS (DATE, NOM, FONCTION)

LE 1<sup>er</sup> avril 1976 - 4 AVR. 1976

Le Lieutenant Colonel LOBEL  
Commandant le Groupement

SIGNATURE ET CACHE

504-73-2.000.000

**GENDARMERIE NATIONALE**

GROUPEMENT  
de

COMPAGNIE **QU'ESCAZELLE**  
de

UNITÉ **D.I.**  
**pour D.I.**

P.V. N° **1003/1970**

**PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION**

PIÈCE N° **2** FEUILLET N° **1** **A6**

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE **M. J. C. , né le [ ] [ ] [ ] , gendarme aux S.A.I., gendarmerie , demeurant résidence [ ] [ ] [ ]**

RÉFÉRENCES

CE JOUR **trente mars mil neuf cent soixante-seize,**  
NOUS SOUSSIGNÉ(S), **[ ] [ ] [ ] , gendarme à la brigade des recherches de [ ] [ ] [ ]**

VU LES ARTICLES **10 à 12 et 75** DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

**entendons à notre brigade, le militaire désigné ci-dessus, qui déclare à 7 h 45 :**

-----  
 "Le samedi 27 mars 1970, entre 6 h 30 et 6 h 55, je me rendais à [ ] [ ] [ ] , à bord de mon véhicule FIAT 500. Je venais de quitter la [ ] [ ] [ ] , dans l'agglomération de [ ] [ ] [ ] et j'arrivai à la petite place formée par l'intersection du [ ] [ ] [ ] et la [ ] [ ] [ ] . A ce point précis, mon véhicule est tombé en panne d'allumage. La route étant en légère déclivité, je me suis laissé aller sur mon élan, pour me garer sur le trottoir, à proximité de l'auto-école. Pendant tout le temps du parcours moteur arrêté, qui a duré 10 à 15 secondes, j'ai essayé vainement de relancer le moteur, aucun témoin lumineux n'était allumé sur mon tableau de bord. J'ai pensé que ma batterie s'était débranchée.

-----  
 Me trouvant à l'arrêt, mon attention a été attirée par un reflet, situé à ma gauche. J'ai regardé et il m'a semblé voir un brouillard. J'ai cru que j'avais une tache sur mes lunettes et je les ai enlevées pour vérifier. Elles étaient propres. Après les avoir remises, je m'apprêtais à sortir de mon véhicule, afin de tenter de remédier à cette panne, lorsque j'ai vu cette tache de brouillard qui s'élevait, en prenant de la vitesse. Gêné par mon képi, et limité dans ma vision par le toit du véhicule, j'ai dû passer ma tête par la fenêtre, pour suivre l'évolution du brouillard. Je l'ai vu à ce moment là disparaître au dessus des bâtiments, en direction du [ ] [ ] [ ] , à grande vitesse.

-----  
 Je me suis assis normalement au volant, très étonné, pour réfléchir à ce phénomène, mon regard posé machinalement sur mon tableau de bord. C'est là que j'ai, très nettement les témoins lumineux s'allumer à nouveau, car mon contact était resté branché. J'ai relancé le moteur, qui est reparti normalement.

-----  
 Ce phénomène se présentait sous forme d'une tache de brouillard grisâtre, avec un reflet métallique. Initialement cette tache devait se trouver à une distance de 10 à 20 mètres de l'endroit où mon véhicule était stationné, en direction de la rivière. Elle devait avoir 4 à 5 mètres de long, sur 2 mètres de haut. Je ne puis dire si elle avait une épaisseur ni si elle était transparent.  
 La personne entendue, **[ ] [ ] [ ]**

autre en couleur et son reflet, son aspect était semblable aux reflets que l'on voit sur les routes par forte chaleur. ---Je dois dire que cette apparition n'a pas particulièrement attiré mon attention, car sur le moment, j'étais plutôt préoccupé par la panne de ma voiture." "" Ce n'est que quelques instants après que j'ai analysé les faits dont j'ai été le témoin. ""

Le 30 mars 1976 à 11 h 30.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, ajouter ou retrancher.

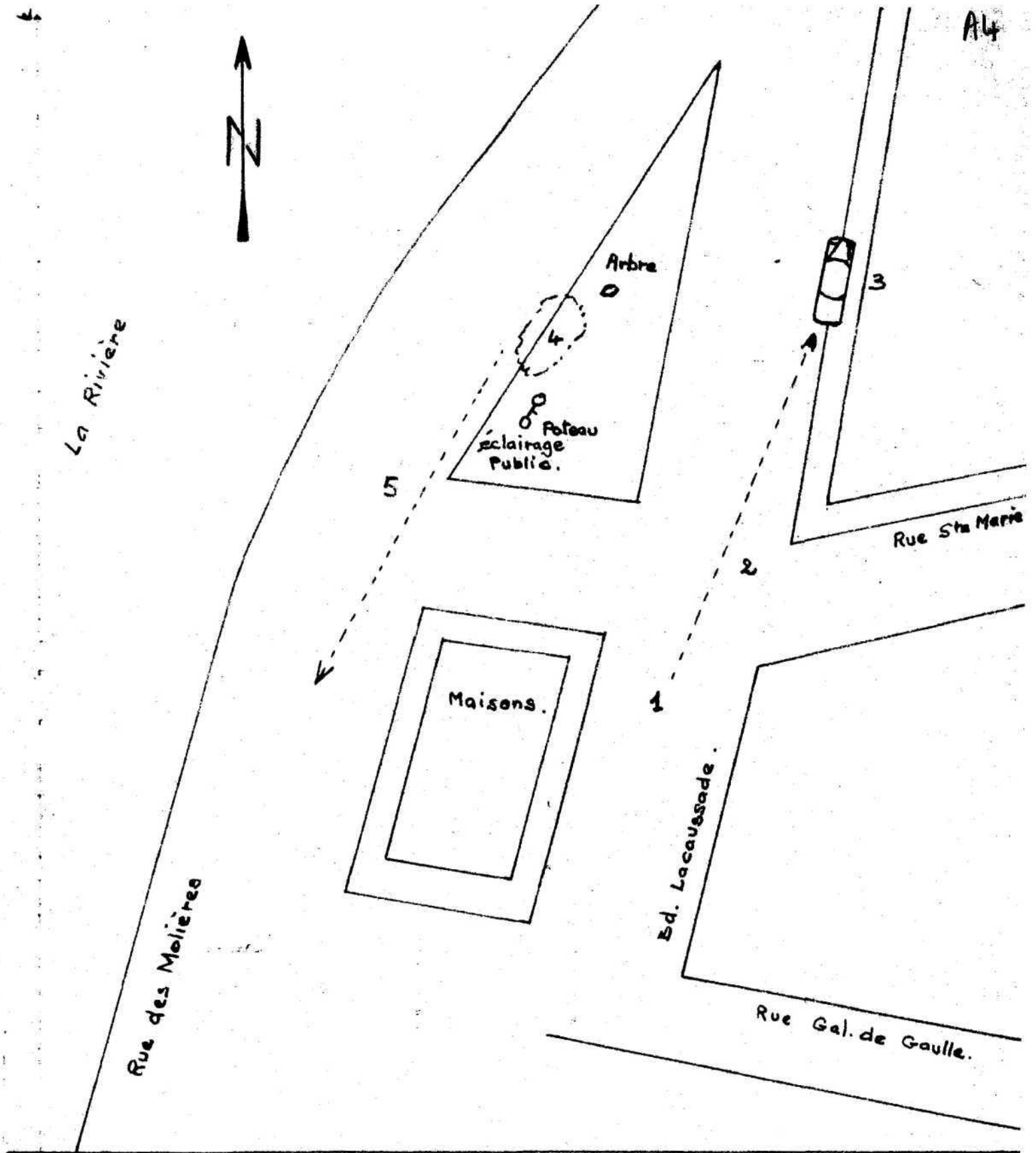
Le témoin,

M. J. J.,

CROQUIS DE L'ETAT DES LIEUX

P.V. n° 1003 du 30-3-1976  
de la Brigade des recherches  
de ( )

Observation d'un objet volant  
non identifié  
par le gendarme M G



LEGENDE

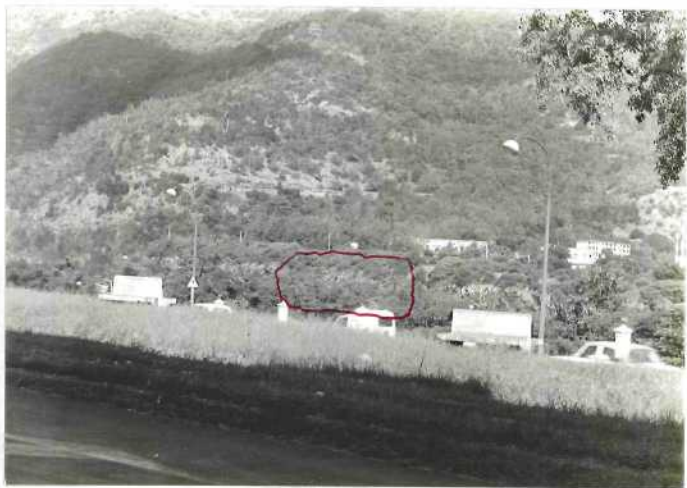
- 1 - Panne d'allumage du véhicule.
- 2 - Chemin suivi par le véhicule, moteur arrêté.
- 3 - Voiture du gendarme MOISSON, en stationnement.
- 4 - "tache de brouillard" observée par le témoin.
- 5 - Direction prise par le phénomène



CLICHE N° 1.

Endroit où le gendarme M [redacted]  
a arrêté son véhicule.

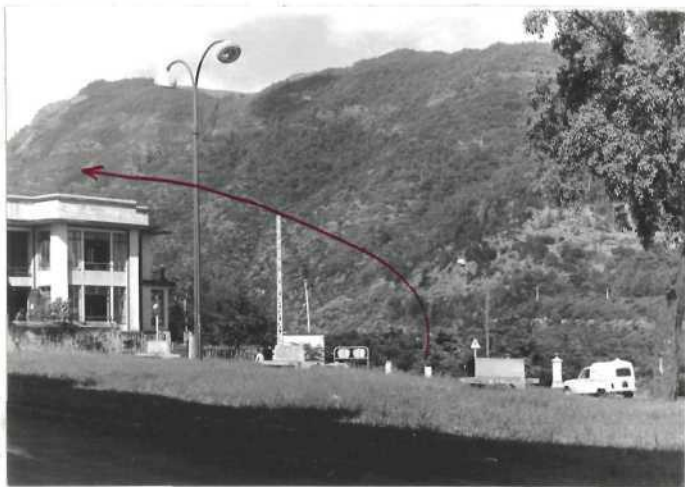
Situation approximative du "petit  
nuage de brouillard."



GLICHE N° 2.

Vue prise de l'intérieur du véhicule.  
Contour très approximatif du "brouillard".

19.03.77



CLICHE N° 3.

Trajet effectué par le "nuage",  
qui a disparu derrière le bâtiment.